MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY
42, Place des Artisans Boulangers
42740 LA TERRASSE SUR DORLAY
Tél : 04 77 20 95 59
Fax : 04 77 20 90 57
mairie@laterrassesurdorlay.fr
www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, Mme Sandrine TERRASSON, M. Vincent MATRICON, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs :

Absents excusés : M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Christophe THELISSON, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

Secrétaire de séance : M. Stéphane VIVIER

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- Projet de construction d'une nouvelle caserne intercommunale des sapeurs-pompiers

Lors du dernier Conseil Municipal, la commune a émis un avis favorable à la fusion fonctionnelle et administrative des deux corps de sapeurs-pompiers de Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay en un centre unique nommé « Le Dorlay ».

Pour faire suite à cette fusion il apparait opportun de construire une nouvelle caserne intercommunale apte à accueillir l'ensemble des moyens ainsi réunis.

Cette nouvelle caserne permettrait ainsi de réunir en un seul endroit l'ensemble des véhicules et des moyens actuellement répartis sur les deux casernes de Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay. Elle permettrait également de créer une nouvelle dynamique et une cohésion renforcée au sein de ce nouveau centre

Accord du Conseil à l'unanimité.

3- Tarifs communaux 2022

Comme chaque année, il convient de fixer les différents tarifs communaux applicables au 1er janvier.

Pour 2022, la commission des finances propose de ne pas augmenter les tarifs.

Seuls les loyers progressent de l'indice INSEE de révision des loyers (+0,83%). Concernant les charges locatives récupérables, celles-ci sont ajustées aux charges réelles.

Pour les tarifs de location des salles communales un tarif de location de 150 € par jour est institué pour la maison des associations mais sa location sera décidée au cas par cas.

Accord du Conseil à l'unanimité.

4- Demande de subvention au Département de la Loire – Enveloppe de solidarité 2022

Le Département de la Loire dispose de deux systèmes de financement spécifiques aux communes rurales : l'enveloppe territorialisée pour les opérations importantes et l'enveloppe de solidarité pour les petits travaux.

Suite à la rencontre avec les conseillers départementaux il est proposé de solliciter cette dernière enveloppe pour financer quatre opérations à hauteur de 60% :

1- Restauration d'un mur de soutènement en pierres pour un coût de 15 127,00 € ht

2- Réfection du chemin de la Clé des Champs pour un coût de 9 337,00 € ht

3- Restauration de la façade du bâtiment de l'ancienne gare pour un coût de 21 920,50 € ht

4- Agrandissement du columbarium du cimetière pour un coût de 4 934,00 € ht

Accord du Conseil à l'unanimité.

5- Subventions aux associations

L'association des Restos du Cœur sollicite une subvention à l'occasion de la 37ème campagne de distribution de repas.

Concernant la commune, c'est 324 repas qui ont été servis lors de la campagne précédente.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 600 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

6- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

Les différentes normes comptables des collectivités font l'objet d'une unification progressive vers une nomenclature unique, la M57.

Le passage de la nomenclature M14 appliqué depuis 1996 vers la M57 doit se faire au 1er janvier 2024 dernier délai, mais il est possible d'anticiper son adoption.

Compte-tenu de sa taille, inférieure à 3500 habitants, le passage à la M57 n'entraine pas de changements significatifs :

- Seuls quelques articles comptables sont différents
- Suppression de la plupart des articles de dépenses et recettes exceptionnels
- Amortissement au prorata temporis dès la mise en service des biens (uniquement les subventions d'investissements versées)
- Possibilité d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits jusqu'à 7,5% des dépenses réelles (hors dépenses de personnel).

Ainsi considérant les nouvelles dispositions de souplesse de gestion permises par la M57 et le peu de changement que cela entraine pour la commune, il est proposé de passer à la M57 dès le 1er janvier 2022.

Accord du Conseil à l'unanimité.

7- Adhésion au service de système d'information géographique Web Geoloire42

Afin d'utiliser ses données et plans cadastraux la commune utilise un système d'information géographique (SIG) développé par le SIEL.

Le coût d'abonnement annuel à cet outil se monte à 220 €.

L'adhésion se fait pour une durée de 6 ans, l'adhésion précédente arrivant à terme cette année, il est proposé de la renouveler.

Accord du Conseil à l'unanimité.

8- Adhésion au service de système d'information géographique Web Geoloire Adresse

L'adhésion au service de SIG GeoLoire42 donne accès gratuitement à l'application Geoloire Adresse.

Il s'agit d'un outil d'adressage cartographique recensant toutes les adresses de la commune. Cela sert notamment pour les raccordements aux différents réseaux.

Ce service étant gratuit, il est proposé d'y adhérer.

Accord du Conseil à l'unanimité.

9- Révision libre de l'attribution de compensation communale en fonctionnement

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 octobre 2021 a examiné et délibéré sur des procédures de révision libre des attributions de compensation communales.

La CLECT s'est prononcée avec un avis favorable à l'unanimité, sur la proposition de révision libre de l'attribution de compensation de la Commune au titre du pacte financier et fiscal 2021-2026 de Saint-Etienne Métropole

Pour la commune la réduction de 15 512 € de l'attribution de compensation (AC) qu'elle verse à SEM est compensée par une réduction concomitante de 15 511,48 € de la dotation de solidarité (DSC) perçue de SEM.

Accord du Conseil à l'unanimité.

10- Questions diverses

- **Projet de réhabilitation du local tennis :** la commission des travaux estime que l'estimation des travaux est trop élevée au regard de l'usage de ce bâtiment. Une rencontre sera organisée avec l'architecte pour explication. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faudra pas que les économies obtenues sur le projet se fasse au détriment de la qualité des travaux. En effet, ce projet étant susceptible d'être fortement subventionné, le coût résiduel pour la commune devrait être assez faible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait le 14 décembre 2021
Le Maire

MAIRIE LA TERRASSE SUR DORLAY
REPUBLIQUE FRANÇAISE
42 LOIRE